

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**  
**N° 2023 – TEMP 50**

Demande présentée le : 28 avril 2023  
Par : la mairie de JUZIERS et l'AFJ  
sis : place du général de Gaulle à JUZIERS (78)  
Au bénéfice : d'eux-mêmes  
Adresse : parking SNCF à JUZIERS (78820)  
Surface occupée : places de stationnement le long du terrain des fêtes

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir l'installation des caravanes des forains pour la fête communale ;

ARRETE

**Article 1 :** Toutes les places de stationnement situées le long du terrain des fêtes seront réservées aux forains entre le :

**vendredi 05 et le mercredi 17 mai 2023**

**Article 2.** Cette interdiction nécessitera les dispositions suivantes :

- Information des propriétaires des véhicules dans les jours qui précèdent
- La signalisation d'interdiction est à la charge des services techniques de la commune de JUZIERS

**Article 3.** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant à proximité du chantier conformément à l'article 417-10 du code de la route.

**Article 4.** Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite aux intéressés.

A JUZIERS, le 28 avril 2023

Le maire, Ketty VARIN

